Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_193-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/193

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_193-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/193

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Vu les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu,

Vu l'article L5214-1 du Code général des collectivités territoriales qui aborde la notion de projet de territoire pour chaque catégorie d'intercommunalité à fiscalité propre,

Vu la Commission Infrastructures et Voiries du 4 octobre 2022,

Vu la Commission Gestion des déchets du 4 octobre 2022,

Vu la Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme du 10 octobre 2022,

Vu la Commission Solidarités-Petite Enfance du 7 novembre 2022,

Vu la Commission Développement économique du 30 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de communes de Montesquieu s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire.

Ce document a vocation à définir les axes stratégiques des différentes politiques portées par l'intercommunalité et à les traduire en objectifs et actions à mettre en œuvre pendant toute la durée du mandat, voire au-delà.

Le projet de territoire a été présenté pour concertation et avis à toutes les commissions thématiques associant l'ensemble des élus communautaires et municipaux, ainsi qu'aux communes qui composent l'intercommunalité. L'élaboration de ce document s'appuie également sur d'autres documents-cadres et propose de reprendre les stratégies déjà engagées notamment en matière de développement économique et d'emploi, de solidarité ou encore de développement durable (PLH, projet social de territoire, PCAET, contrat d'attractivité régional, candidature pour la gestion territoriale des fonds européens, PDMS en cours de réalisation, etc.).

Il permet en outre l'opportunité de répondre aux enjeux de l'intercommunalité pour la période actuelle et à venir. Le fil conducteur de cette démarche, comme de toutes nos politiques publiques, portera sur la transition climatique et environnementale.

Le projet de territoire se compose de trois axes stratégiques : le développement économique et l'aménagement du territoire, la transition écologique et la préservation de l'environnement et les solidarités humaines et territoriales. Dans chacun de ces axes, s'inscrivent des enjeux et des objectifs. Pour les atteindre, les élus en partenariat avec les acteurs du territoire, ont défini des actions concrètes pour la mise en œuvre de ces orientations politiques. Pour certaines, elles sont déjà lancées.

Les 11 enjeux sont les suivants :

(1) Accompagner la dynamique résidentielle et le développement des activités économiques et des emplois tout en préservant le cadre de vie, atout majeur du territoire
(2) Diversifier et adapter l'offre de mobilité
(3) Valoriser et faire connaître les richesses touristiques et patrimoniales
(4) Mettre en place une gestion durable et solidaire des ressources et des milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
(5) Favoriser la production alimentaire locale pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé du territoire
(6) Atteindre les objectifs de transition énergétique et climatique
(7) Améliorer l'accessibilité des familles aux services de la petite enfance et de la jeunesse
(8) Développer une offre culturelle complémentaire qui s'inscrit dans une volonté globale d'accès à la culture
(9) Renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_193-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/193

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE

(10) Trouver la « juste » place de l'intercommunalité dans la mise en œuvre des projets

(11) Coopérer avec les territoires voisins

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet de territoire tel que présenté dans le document annexé ci-joint.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_193-DE